






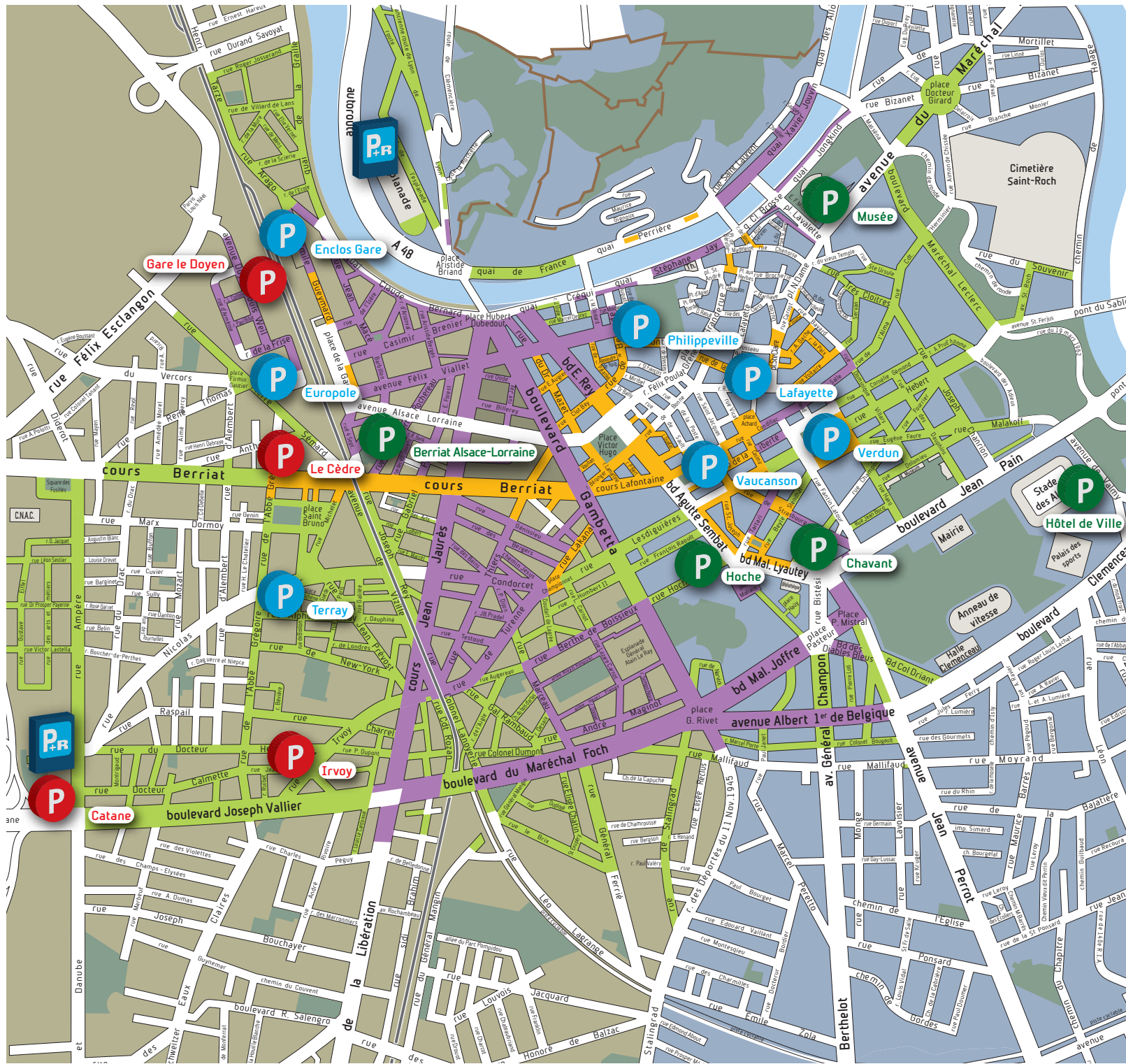
-  Abonnements résidents nuit et week-end
-  Abonnements résidents 24/24 h
-  Abonnements résidents 24 h/24 h et nuit + week-end
-  Parking relais

ZONES DE STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE

-  Stationnement longue durée et résidents (gratuit de 12 h à 14 h)
-  Stationnement de courte durée limité à 2 heures, et résidents
-  Stationnement de courte durée limité à 2 heures

Les tickets achetés en zone verte ne sont pas valables en zone orange ou violette.

-  Secteur résident 1 (Ouest)
-  Secteur résident 2 (Est)



Ville de Grenoble - Direction de la communication - avril 2017 - Photo Ville de Grenoble

Ville de Grenoble



Résidents comment stationner à Grenoble



Résidents

Comment stationner à Grenoble ?

Désireuses de favoriser l'usage des modes de déplacements doux et alternatifs à l'automobile, la Métropole et la Ville de Grenoble organisent le stationnement des résidents et des visiteurs.

En incitant à la rotation, elles favorisent l'accès aux commerces et aux activités urbaines.

Par ailleurs pour répondre aux besoins des résidents du centre-ville, la Métropole propose différents abonnements dans les parcs.

De nouveaux aménagements de stationnement, des abonnements à tarif attractif, des modes de paiement plus adaptés, des modalités d'abonnement simplifiées : ce sont autant de mesures qui contribuent à faciliter la vie quotidienne des résidents grenoblois.



Ticket résident

Il permet de stationner sur les **zones vertes et violettes** (et sur les **zones oranges** de 9 h à 10 h) de votre secteur de domiciliation*.

QUELS SONT LES TICKETS DISPONIBLES

- > Le ticket mensuel à 12 €
- > Le ticket hebdomadaire à 9 €
- > Le ticket journée à 3 €

OÙ SE LES PROCURER

Le ticket mensuel à 12 €

> dans les parkings publics **Berriat-Alsace-Lorraine, Europole, Hoche, Lafayette, Musée, Philippeville, et Terray.**

> sur grenoble.fr

Le ticket hebdomadaire à 9 € et le ticket journée à 3 €

> Directement sur les horodateurs des **zones vertes et violettes.**

COMMENT EN BÉNÉFICIER

Présentez la **carte grise de votre véhicule** et votre **avis de taxe d'habitation** (ou contrat de location ou acte de propriété) **dans les parkings publics Berriat-Alsace-Lorraine, Europole, Hoche, Lafayette, Musée, Philippeville et Terray.**

Sur votre demande, il vous sera délivré un macaron résident pour le stationnement de courte durée (journée ou semaine), valable un an, à apposer sur votre pare-brise.

Les documents présentés doivent être au même nom et à la même adresse.

Pour toute dérogation, renseignements disponibles sur grenoble.fr ou en contactant le fil de la Ville (0 800 12 13 14).

POUR UN BON USAGE DU TICKET RÉSIDENT

Veillez à

- > Stationner dans votre secteur de domiciliation.
- > Avoir le macaron résident pour prendre un ticket journée ou hebdomadaire à l'horodateur.
- > Ne pas stationner en zone orange à partir de 10h.
- > Vérifier toutes les 24 heures maximum que votre véhicule ne gêne pas.

Réflexe P+R

Les parkings relais situés à proximité immédiate du réseau bus et tramway de l'agglomération proposent des formules alliant stationnement de son véhicule et titre de transport en commun.

AlloTAG 0 820 48 60 00 - www.semitag.com

Abonnements résidents dans les parkings couverts de la métropole

TARIFS 2017

Abonnement « nuit et week-end » mensuel

> 31,70 € à 32,50 €

Abonnement « 24 h/24 » mensuel

> Berriat-Alsace-Lorraine : 63,50 €

> Catane : 12 €

(uniquement avec un abonnement annuel TAG).

> Chavant : 65,40 €

> Hoche et Musée : 64,10 €

> Hôtel de Ville : 53,50 €

> Le Cèdre, Gare le-Doyen, Terray et Irvoy : 58,20 €

Abonnement « Petit rouleur »

> Jusqu'à 20 € d'économie par mois pour les résidents utilisant peu leur véhicule.

Renseignements dans les parkings.

Enclos Gare

GRATUIT la nuit pour les résidents, de 19 h à 9 h

Parking Vaucanson

GRATUIT pour les titulaires du ticket résident secteur 2 (Est du boulevard Gambetta) la nuit de 19 h à 10 h (carte d'abonné délivrée au parking Hoche en même temps que le ticket mensuel).

* Deux secteurs : à l'Est et à l'Ouest du boulevard Gambetta